

MICRO-ENTREPRENEUR : RÉGULARISATION D'IMMATRICULATION AU RM ET/OU AU RCS

📄 DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire P2: (Cerfa n° 11678*06) à fournir en 2 exemplaires originaux.

📄 PIÈCES A FOURNIR

Concernant le Chef d'Entreprise

- Copie de la carte d'identité en cours de validité ou extrait de naissance (moins de 3 mois) ou passeport en cours de validité pour les ressortissants de l'Espace Economique Européen ou copie du titre de séjour en cours de validité (voir droit d'exercer une activité de travailleur indépendant en France).
- Attestation de déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'assistance (signée en original).
- Déclaration de l'artisan marié sous le régime de la communauté ou pacsé (document à remplir et signer en 2 exemplaires) 8,03 € pour greffe. (Chèque uniquement)

Domiciliation

- Si locataire : copie quittance de loyer (récente) ou copie du bail au nom du chef d'entreprise.
- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise et attestation de domiciliation signée par le chef d'entreprise.
- Si domiciliation dans une entreprise de domiciliation : copie du contrat de domiciliation.

Exercice de l'activité

- Si exercice de l'activité dans un local professionnel : photocopie du bail autorisant l'exercice de l'activité.
- Si exercice de l'activité dans un local autre : autorisation de l'exercice de l'activité délivrée par le propriétaire + taxe foncière (recto-verso).

- Si propriétaire : photocopie de la taxe foncière (recto-verso) ou du titre de propriété au nom du chef d'entreprise.
- Si location-gérance : contrat de location (enregistré aux impôts) + JAL.

Pièces supplémentaires à fournir :

- Si qualification obligatoire (voir qualification professionnelle) Justificatifs de qualification.
- Si marchand ambulant (voir marchand ambulant) (autorisation emplacement).
- Si conjoint collaborateur (voir conjoint collaborateur).
- Si étranger (voir droit d'exercer une activité)
- Si activité relevant du secteur alimentaire : déclaration services vétérinaires (voir Cerfa 13984*06) et éventuellement demande de licence auprès de la mairie.

Régularisation inscription : PO de création + Avis INSEE.

D1 ou extrait Kbis).

Dossier à renvoyer : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Hérault, 154, rue Bernard Giraudeau - CS 59999 - 34187 MONTPELLIER Cedex 4 ou CMA Béziers 218 rue Max Jacob ZAC de Montimaran - CS 646 34563 Béziers cedex.

📄 FRAIS

- Frais d'assistance : 99 €.
- **Frais d'immatriculation au RM : gratuit.**
- **Greffe : Attention, tarif différent en fonction de la formalité. (Chèque uniquement)**

Nota : les documents sont téléchargeables sur le site internet www.cma-herault.fr